

lui permettre de faire face à l'augmentation de l'appel à ses ressources résultant des hostilités en Jordanie.

4. Deux demandes d'assistance générale ont été reçues du Comité international de la Croix-Rouge.

5. Nous n'envisageons aucune aide supplémentaire pour le moment.

6. Aucun.

#### LE CRTC—LES CONTRATS DE LA BIRO INC.

##### Question n° 234—M. McCleave:

1. Quels contrats ont été exécutés ou sont en voie d'exécution par Biro Inc. pour le Conseil de la radio-télévision canadienne et, a) quelle est la nature de chaque contrat, b) quels en sont les montants?

2. Qui sont les dirigeants de Biro Inc., quelles sont leurs adresses, et avec lequel ou lesquels le CRTC a-t-il communiqué par a) lettre, b) téléphone ou rencontre, à l'égard de ces contrats?

3. Est-ce qu'un employé ou un consultant actuellement rémunéré par le CRTC a déjà été un employé ou un dirigeant de Biro Inc.?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Le Conseil de la radio-télévision canadienne me transmet les renseignements suivants: 1. Trois contrats étaient en voie d'exécution par Biro Inc.: a) (i) Fournir des services d'expert-conseil et travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système informatique à l'usage de la direction. (ii) Entreprendre une étude sur la possibilité de créer un système de contrôle et de planification à l'usage de la direction. (iii) Fournir des services d'expert-conseil et travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système de contrôle et de planification.

b) (i) \$356,000 pour la période du 23 octobre 1967 au 31 décembre 1970. (ii) \$5,000 pour la période du 15 août 1969 au 15 septembre 1969. (iii) \$13,000 pour la période du 15 septembre 1969 au 15 janvier 1970.

2. BIRO Inc.—Bureau d'informatique et de recherche opérationnelle, 1070, avenue De La Tour, Québec 4 (Québec); M. André Juneau, 1155 De La Tour, Québec 4, (Québec); Jeannine (M<sup>me</sup> André) Juneau, 1155 De La Tour, Québec 4 (Québec); Fernand Cadieux, 5018, avenue Victoria, Montréal (Québec).

a) et b): André Juneau (M. André Juneau n'est pas un parent du président du CRTC).

3. Oui, MM. Stanley Jetchick et Guy Lefebvre, anciens employés tous deux.

[Traduction]

#### MUSÉE NATIONAL—LA LOCATION DES ŒUVRES À DES EXPOSANTS

##### Question n° 237—M. McCleave:

1. Le Musée national prête-t-il ses pièces d'exposition à des exposants privés?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les conditions en ce qui a trait au coût de transport, d'emballage et utilisation commerciale?

3. Le Musée national a-t-il fait des prêts à un ou des groupes du Canada de l'Atlantique en 1969 et, dans l'affirmative, a) quel(s) groupe(s) et quelles sont leurs adresses b) dans quelles conditions?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. a) Le Musée de l'Homme a prêté en 1969 des uniformes militaires à l'adjudant du Régiment, Royal Cana-

dian Dragoons, caserne Cambrai, Base des Forces canadiennes, Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick). Les frais de transport aller et retour et les frais d'assurance ont été à la charge de l'emprunteur.

b) Les prêts consentis par la Galerie Nationale pendant l'année 1969 aux Provinces de l'Atlantique ont été les suivants: (i) A des établissements de la Défense nationale: B.F.C. Cornwallis (Nouvelle-Écosse); Gagetown (Nouveau-Brunswick); Gander (Terre-Neuve); Halifax (Nouvelle-Écosse); Moncton (Nouveau-Brunswick); Shearwater (Nouvelle-Écosse); Saint-Jean (Terre-Neuve).

(ii) A des établissements ne relevant pas de la Défense nationale: Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick); Musée militaire, Citadelle d'Halifax; Centre des Arts et de la Culture, Saint-Jean (Terre-Neuve); Université Memorial, Saint-Jean (Terre-Neuve); Université Dalhousie, Halifax (Nouvelle-Écosse); Université Mount-Allison, Sackville (Nouveau-Brunswick); Centre des Arts de la Confédération, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard); Galerie d'art Beaverbrook, Fredericton (Nouveau-Brunswick).

(iii) Pour ce qui est des prêts individuels ou des expositions spéciales, l'institution emprunteuse assume la responsabilité du transport et de l'assurance et veille à ce que le matériel soit préservé de toute altération. Quant aux expositions itinérantes, la Galerie Nationale paie le transport, mais chaque musée participant aura à sa charge un droit nominal.

[Traduction]

#### LES DETTES DU NIGÉRIA ENVERS LE CANADA

##### Question n° 269—M. Robinson:

Quelles dettes le Nigéria a-t-il envers le Canada, et quelles sont les conditions de remboursement?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Les dettes du Nigéria envers le Canada s'élèvent à \$13,100,000 et se divisent en trois prêts au développement: a) le premier, d'une valeur de 1.6 million de dollars, dont \$450,000, portant intérêt à 3 p. 100, sont remboursables en trente ans avec une période de grâce de sept ans, et le reste, soit \$1,150,000, sans intérêt, à échéance de cinquante ans avec une période de grâce de dix ans; b) le deuxième, d'une valeur de huit millions de dollars, dont deux millions, portant intérêt à 3 p. 100, sont remboursables en trente ans avec une période de grâce de sept ans, et le reste, soit six millions de dollars, sans intérêt, à échéance de cinquante ans, avec une période de grâce de dix ans; c) et le troisième d'une valeur de trois millions et demi de dollars, remboursable en 25 ans, avec une période de grâce de cinq ans et portant intérêt au taux effectif de 4 p. 100 pour la durée du prêt.

#### LES DETTES DU GHANA ENVERS LE CANADA

##### Question n° 279—M. Robinson:

Quelles dettes le Ghana a-t-il envers le Canada et quelles sont les conditions de remboursement?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Les dettes du Ghana envers le Canada consistent en deux prêts au développement, le premier d'une valeur de \$5,830,000 et le second de \$1,750,000, tous deux à échéance de cinquante ans, sans intérêt, avec une période de grâce de dix ans.